

PROCES VERBAL

Elections des représentants du personnels à la commission paritaire d'établissement

Groupe Personnels de bibliothèques

Catégorie B

Scrutin du 13 mai 2019

Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu l'arrêté du Président de l'université de Poitiers en date du 15 mars 2019 portant organisation des élections à la commission paritaire d'établissement ;

Article 1 : Examen des résultats du scrutin

	Bureau de vote central Droit et Sciences Sociales	Section de vote Présidence (vote par correspondance)	Section de vote ESPE	Section de vote FSS	Section de vote SP2MI	TOTAL
Nombre de sièges à pourvoir						1
Nombre d'électeurs inscrits	8	6	3	2	0	19
Nombre de votants	5	2	1	0	0	8
Nombre de bulletins blancs ou nuls						
Nombre de suffrages valablement exprimés						8
Quotient électoral						8,00
Taux de participation						42,11%

Une listes a été déposée et validée ayant obtenu :

Listes	Nombre de voix	Sièges entiers	Attribution des restes à la plus forte moyenne	Total des sièges obtenus
SNASUB FSU	8	1		1

Article 2 : Attribution des sièges

Prénom NOM

Laurence CAILLAUD

Lionel RODRIGUES-FERREIRA

Qualité

Titulaire

Suppléant

Organisation

SNASUB FSU

SNASUB FSU

Article 3 : Proclamation des résultats

Le Président proclame élus les candidats nommés à l'article 2

Article 4 : Publication

Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers

Fait à Poitiers le 16 mai 2019

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves Jean

